

ACTUALITÉS

Un vieux truc

MICHEL DAVID



Le commun des mortels avait découvert à l'automne 2006 un aspect du système de santé qu'on avait caché comme une maladie honteuse. Pour masquer une réalité passablement embarrassante pour le gouvernement Charest, le trop-plein des urgences était déversé dans ce qu'on appelait pudiquement des « unités de débordement ».

Mises sur pied dans la plus grande discrétion, elles étaient devenues monnaie courante un peu partout au Québec. Cette astuce permettait au ministre de la Santé, Philippe Couillard, qui était l'homme fort du cabinet, de présenter des statistiques plus compatibles avec l'engagement pris par le PLQ durant la campagne électorale de 2003. Un gouvernement libéral allait régler le problème des urgences dans les semaines qui suivraient l'élection, avait-on promis.

Tous les espaces disponibles étaient réquisitionnés pour y entasser des dizaines de patients qui n'étaient pas comptabilisés dans les chiffres officiels, puisqu'ils étaient théoriquement hospitalisés. Sous le couvert de l'anonymat, un médecin de l'hôpital du Sacré-Cœur, dont une des patientes poireautait depuis dix jours dans l'attente d'un lit, avait déclaré à *La Presse*: « *Le palmarès des urgences, c'est du camouflage.* » À l'Assemblée nationale, M. Couillard était pourtant catégorique: « *C'est très clair, ça va mieux dans la grande majorité des urgences.* »

Une fois le chat sorti du sac, il avait fait valoir que c'était « *fondamentalement une bonne façon de gérer les débordements à l'urgence.* ». L'accusant de « *leurrier la population* », un groupe d'infectiologues avait aussitôt répliqué qu'une unité de débordement constituait au contraire le site idéal pour la propagation des infections.

La situation était telle que les chefs des urgences de trois hôpitaux montréalais avaient remis leur démission. Pour dénouer la crise, M. Couillard avait organisé une rencontre avec la « *Table des chefs d'urgence* » de la région, où on avait convenu de nouveaux « *protocoles de surcapacité* », qui permettraient de répartir les patients des urgences sur les étages supérieurs. « *Bien sûr, il s'agit d'une solution d'appoint et non pas à long terme* », avait expliqué le chef du département de médecine d'urgence du CHUM. Bien sûr...

Dix ans et quatre élections générales plus tard, M. Couillard est devenu premier ministre, mais le problème n'a toujours pas été réglé. Les intervenants du réseau de la santé

adressent exactement les mêmes reproches à Gaétan Barrette, la seule différence étant que le ton est un peu plus virulent. Conçues au départ pour soulager les urgences durant les périodes d'achalandage particulièrement élevé, les unités de débordement semblent en être devenues des annexes permanentes.

« *C'est le bordel. C'est la panique totale. C'est rendu que bien paraître est plus important que le bien-être des patients* », a lancé la présidente locale du syndicat l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux au CISSS de la Montérégie-Centre.

D'un tempérament moins placide que le premier ministre, M. Barrette, qui a également une conception différente du « dialogue », a piqué une sainte colère la semaine dernière après avoir constaté que la situation ne s'était pas améliorée, malgré une injection additionnelle de 100 millions pour libérer des lits dits de « courte durée », qui sont occupés par des patients en attente d'une place dans un centre hospitalier. Une solution devait être trouvée sur-le-champ, a-t-il intimé aux administrateurs des établissements.

Craignant la fureur de l'irascible ministre, qui a instauré un véritable régime de terreur dans le réseau, ils ont fait leur possible pour sauver les apparences, à défaut de pouvoir régler le problème. Au Centre hospitalier régional de Lanaudière, un médecin a confié à *La Presse* qu'une nouvelle unité de débordement avait été ajoutée à l'ancienne, qui débordait à son tour. On rirait presque de ce bricolage si ce n'était pas si navrant.

Selon un porte-parole syndical, « *l'espace entre les civières est si petit qu'il faut se tourner pour passer.* » Bien entendu, l'opposition s'est empressée de renchérir. À quand des civières dans les cafétérias des hôpitaux? a demandé le porte-parole de la CAQ en matière de santé, François Paradis.

Au bureau de M. Barrette, on assure pourtant n'avoir aucune indication que les établissements font du camouflage. « *L'objectif est que les patients soient dirigés vers les ressources appropriées* », explique-t-on. Encore faudrait-il qu'elles existent. Le président du Conseil pour la protection des malades, Paul Brunet, évalue à 5000 le nombre de lits qui ont été fermés en centre d'hébergement depuis une dizaine d'années.

Certes, cette triste situation est bien antérieure à l'entrée de M. Barrette en politique. S'il est aussi incapable de trouver une solution que l'était M. Couillard, il pourrait au moins donner l'heure juste. Cela serait déjà un progrès.

mdavid@ledevoir.com

Expulsé du Canada après des menaces de mort

L'homme qui a plaidé coupable à une accusation de menaces de mort à l'endroit d'Alexandre Bissonnette, présumé auteur de l'attentat de la mosquée de Québec, a été expulsé du pays et sera interdit d'entrée au Canada pendant les trois prochaines années. Mohamed-Amine Ben-Faraz, âgé de 33 ans, a reçu sa peine vendredi après-midi, au palais de justice de

Québec. Il avait déjà purgé l'équivalent de 11 jours de détention préventive. Le juge Alain Morand a trouvé raisonnable la suggestion commune de la Couronne et de la défense de lui imposer une peine suspendue de trois ans, avec comme obligations de garder la paix et de bien se conduire, de ne pas communiquer avec les Bissonnette, de ne pas posséder ou acquérir d'arme à feu et de ne pas se trouver au Canada pendant trois ans, sauf en présence d'un agent de la paix ou d'un agent frontalier.

La Presse canadienne

Arrêt Jordan: un autre accusé de meurtre échappe à son procès

AMÉLI PINEDA

Un deuxième Québécois accusé de meurtre a obtenu vendredi un arrêt de procédures en raison des délais déraisonnables en justice.

Ryan Wolfson était accusé du meurtre de Pierre-Paul Fortier et pour la tentative de meurtre sur l'ancien joueur de hockey Dannick Lessard, survenus à l'automne 2012.

L'homme, qui a déjà été décrit comme un « *criminel endurci* » dans une autre cause, devait être jugé en septembre prochain, soit plus de 58 mois après le dépôt des accusations.

« *La poursuite possédait les outils nécessaires pour faire juger l'accusé dans un délai raisonnable, mais elle ne les a pas utilisés. Malgré l'insistance de l'accusé pour faire valoir son droit, elle ne s'en est guère soucieuse* », écrit le juge Guy Cournoyer, qui a ordonné vendredi l'arrêt des procédures.

L'homme de 45 ans ne retrouvera toutefois pas sa liberté de sitôt, puisqu'il a été condamné à la prison à vie en octobre 2016 pour le meurtre de Frédéric Murdock et deux tentatives de

meurtre contre Tommy et Vincent Pietrantonio.

Il avait aussi essayé d'éviter son premier procès en invoquant l'arrêt Jordan, mais en septembre 2016 le juge André Vincent avait rejeté sa requête.

M. Wolfson avait été arrêté en novembre 2012 et accusé de deux meurtres au premier degré, trois tentatives de meurtre et de possession d'armes à feu chargées. Selon la poursuite, l'accusé a agi comme tireur dans quatre événements distincts pour le compte de Benjamin Hudon-Barbeau, un ancien sympathisant des Hells Angels.

La défense avait tenté d'obtenir cinq procès différents. La poursuite a consenti à diviser les chefs d'accusation pour tenir deux procès

Manque de ressources

L'avocate de M. Wolfson estime qu'on ne peut pas se réjouir d'une victoire en vertu de l'arrêt Jordan, puisque cela traduit un manque de ressources du système de justice.

« *Je suis satisfaite de la décision parce qu'on reconnaît les droits constitutionnels de mon*

« *client de subir un procès dans des délais raisonnables. Maintenant, on ne peut pas être insensible à la peine que ressent la famille de la victime, mais ce n'est pas à moi qu'il faut en vouloir, c'est au système qui n'a pas su les aider* », explique M^e Alexandra Longueville.

En juillet 2016, la Cour supérieure a fixé la durée maximale d'un procès à 18 mois à la Cour du Québec et dans les autres tribunaux de la province, et à 30 mois à la Cour supérieure.

« *Depuis l'arrêt Jordan, aucun nouveau juge n'a été nommé. C'est une question urgente à régler. Chaque fois que des procédures sont arrêtées, c'est un message clair qu'envoie la Cour supérieure en disant qu'il y a un manque de ressources et qu'elle ne peut pas remplir son devoir* », souligne M^e Longueville.

Le Directeur des poursuites criminelles et pénales étudiera la possibilité de porter en appel la décision rendue par le juge Cournoyer.

Le 6 avril dernier, Sivaloganathan Thanabalasingham est devenu le premier accusé de

la province à échapper à son procès pour le meurtre présumé de son épouse. La Couronne a porté en appel l'arrêt des procédures la semaine dernière.

L'homme originaire du Sri Lanka est toujours détenu, puisque la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada veut l'expulser et estime qu'il représente un danger pour la société.

Dans la foulée de l'arrêt de procédure, la ministre de la Justice Stéphanie Vallée a exhorté Ottawa à pourvoir au plus vite les postes de juges vacants dans la province. Québec réclame en outre la création de huit nouveaux postes de magistrats. Ottawa n'y a pas consenti. Toutefois, le dernier budget prévoit 55 millions de dollars sur cinq ans pour nommer 28 nouveaux juges à travers le pays, dont 12 en Alberta et 1 au Yukon, ces juridictions ayant les besoins les plus criants. Les 15 autres seront répartis selon les besoins de chacun. La répartition n'est pas encore connue.

Le Devoir



Des caribous forestiers en Gaspésie. Québec assure que les hardes de Charlevoix et de Gaspésie ne subiront pas le même sort que celle de Val-d'Or.

Le transfert de caribous dans un zoo suscite des inquiétudes chez des environnementalistes

ALEXANDRE SHIELDS

Le gouvernement Couillard estime que la capture et le transfert en captivité des derniers caribous de la région de Val-d'Or est la seule solution pour « *assurer la survie* » de cette harde. Il s'agit au contraire d'un dangereux précédent et d'un choix politique qui n'a aucune valeur pour la protection de cette espèce menacée, répliquent des organismes de conservation.

Le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, Luc Blanchette, a confirmé vendredi les informations dévoilées par *Le Devoir*: le gouvernement entend bel et bien capturer et déplacer la quinzaine de caribous forestiers de Val-d'Or, en Abitibi, vers le Zoo de Saint-Félicien, au Lac-Saint-Jean.

« *La décision que nous prenons aujourd'hui est responsable et permettra d'assurer la survie de la harde de caribous forestiers de Val-d'Or, et c'est ce que nous vivons d'abord et avant tout*, a-t-il expliqué. L'élément clé du Plan d'action pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier est

de protéger l'espèce, et c'est ce qui nous porte à agir ainsi. »

Le déménagement des animaux vers la captivité sera toutefois définitif. Il n'est pas non plus lié à un programme de reproduction ou de réintroduction en milieu naturel.

Le ministre a reconnu que les efforts de protection de cette population isolée ont été un échec, estimant qu'« *aucun scénario ne permet de garantir son rétablissement* ». Mais, a-t-il souligné en entrevue au *Devoir*, il s'agit d'une mesure « *exceptionnelle* » que le gouvernement ne compte pas répéter pour les deux autres hardes isolées, soit celle de Charlevoix et celle de la Gaspésie.

Selon ce qu'a souligné le porte-parole de la direction générale des mandats stratégiques au MFFP, Francis Fortier, le ministère a pris cette décision après avoir analysé différents « *scénarios* ». Ceux-ci incluaient notamment une meilleure protection de l'habitat forestier et ils ont été analysés à la lumière des impacts économiques des différentes mesures envisagées.

Décision politique

Pour Henri Jacob, président de l'Action boréale, il ne fait d'ailleurs aucun doute que ce déplacement forcé est une « *décision politique* » qui permettra d'« *ouvrir le territoire forestier* » aux entreprises. « *Concrètement, on ne veut pas changer les pratiques forestières pour mieux protéger les caribous. Et la situation de Val-d'Or risque de se reproduire ailleurs, en raison de la pression de l'industrie.* »

Le responsable de la commission Forêt de Nature Québec, Louis Bélanger, juge aussi que le gouvernement « *vient de créer un dangereux précédent* ». Selon lui, ce type de « *gestion* » d'une espèce en péril risque de se répéter, malgré le discours tenu par le ministre Blanchette. « *Le gouvernement pourrait très bien agir de la même façon, par exemple, avec des rainettes faux-grillon, pour favoriser un promoteur. Est-ce que désormais on va laisser les espèces décliner suffisamment pour ensuite les envoyer dans des jardins zoologiques?* »

Dans l'immédiat, les grands

perdants, ce sont les animaux eux-mêmes, selon M. Jacob. « *On va les capturer, pour ensuite les envoyer mourir dans des enclos* », a-t-il déploré. Biologiste et spécialiste reconnu du caribou, Martin-Hugues St-Laurent a dit craindre que les opérations de capture et de transport des animaux provoquent une mortalité. Certains cervidés, stressés ou blessés lors de leur capture, pourraient selon lui ne pas survivre jusqu'au Zoo de Saint-Félicien.

La directrice générale du Zoo, Lauraine Gagnon, a toutefois promis que les captures seront réalisées « *dans le plus grand respect* ». Concrètement, il est prévu que l'hiver prochain les animaux seront rabattus par hélicoptère vers une zone dégagée, par exemple un lac gelé. Ils seront ensuite capturés grâce à des filets qui permettent de tirer des filets du haut des airs. Ceux-ci seront alors immobilisés, puis mis dans des camions en vue de leur transport.

Le Devoir

L'UNIVERS DU STORE.ca



STORES SUR MESURE
Fabriqué au Québec
MOTORISATION
DISPONIBLE

MONTRÉAL 514-231-8677
LONGUEUIL 450-445-9829
LAVAL 450-627-3716

QUÉBEC 418-654-8677
LÉVIS 418-654-8677
TROIS-RIVIÈRES 819-696-8677



MEILLEURS
PRIX GARANTIS

ESTIMATION GRATUITE
1 855 770-8677



OPAQUES SOLAIRES TRANSLUCIDES
TOILES À ROULEAUX • PANNÉAUX COULISSANTS • PERSIENNES • STORES VOILAGE • STORES ROMAINS
STORES HORIZONTAUX • STORES MOTORISÉS • STORES DE VERRIÈRES • STORES VERTICAUX

Jusqu'à 50%
DE RABAIS
OU
INSTALLATION
GRATUITE

MONTRÉAL • QUÉBEC • TROIS-RIVIÈRES • LAVAL • LONGUEUIL • REPENTIGNY • BELOEIL • BOISBIAND • MAGOG • ST-AGATHE • MONT-TREMBLANT